

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre **met en vente une charmante maison de 73m<sup>2</sup> à Butot-Vénesville (76450)**, située au 1 Résidence de la Sainte-Ville.

Le pavillon de type F3, construit en 1996, est composé d'un sous-sol (chaufferie et cave), d'un RDC (entrée, WC, séjour, cuisine, deux chambres, salle de bain) et d'un étage avec un palier et une pièce mansardée. Un garage complète le bien. La **superficie du terrain est de 852m<sup>2</sup>**.

La maison est de classe énergétique D (DPE). Elle est équipée d'une chaudière à gaz et raccordée à l'assainissement collectif.



La vente de ce bien a été confiée à **Agorastore**, leader de la vente aux enchères des biens publics en France, dont la mission est de faciliter la revente de biens des collectivités dans une démarche d'économie circulaire et de transparence

Il s'agira d'une vente par **courtage d'enchères** : les candidats intéressés, après avoir visité le bien et déposé un dossier, devront participer aux enchères en ligne sur le site d'Agorastore. A l'issue des enchères, les offres seront présentées au vendeur qui choisira l'acquéreur en fonction du montant des enchères mais également des éléments fournis par les candidats (justificatifs financiers et d'identité, informations sur le projet). **Le vendeur n'a donc pas d'obligation de vendre le bien à l'enchérisseur ayant réalisé l'enchère la plus haute.** Tous les enchérisseurs auront une chance d'acquérir la maison !

Le prix de départ pour ce bien est de **69 000 € frais acheteur inclus**.

Les enchères auront lieu du **mardi 14 mars au jeudi 16 mars 2023**.

## PROCESSUS DE VENTE :

- 1. Visite du bien :** Afin de participer à la vente, les personnes intéressées devront obligatoirement visiter le bien. Pour cela, elles devront créer un compte en quelques clics sur le site [Agorastore.fr](https://www.agorastore.fr) puis s'inscrire à l'un des créneaux de visite proposés sur l'annonce, en cliquant sur « Demande de visite ». L'inscription sera confirmée par mail.
- 2. Constitution d'un dossier :** Une fois la visite effectuée, les visiteurs recevront un email les invitant à déposer un dossier comprenant différents documents justificatifs (pièce d'identité, preuve de détention de fonds et accord de principe de la banque en cas de financement par emprunt) ainsi qu'une offre au prix de départ indiqué sur l'annonce. Cette offre doit être signée électroniquement et le dossier doit être complet avant le début des enchères.
- 3. Participation aux enchères :** Après validation du dossier par l'équipe Agorastore, les candidats seront autorisés à participer à la vente. Les enchères se déroulent en ligne sur le site d'Agorastore. Le montant des enchères est actualisé en temps réel sur l'annonce. L'équipe Agorastore est disponible pour aider les candidats si nécessaire dans le passage des enchères.
- 4. Choix de l'acquéreur et finalisation de l'acquisition :** A la fin de la vente, les candidats sont invités à authentifier leur offre en ligne et à fournir des documents justificatifs complémentaires. Les offres sont ensuite présentées au Vendeur. Après validation de l'acquéreur par le vendeur (dans un délai de deux mois maximum), Agorastore informe l'ensemble des candidats du résultat et accompagne l'acquéreur jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire.

## INFORMATIONS :

Lien vers le site institutionnel d'Agorastore :

<https://www.agorastore-services.com/fr/>

Agorastore développe sa visibilité sur les réseaux sociaux, n'hésitez pas à nous suivre sur LinkedIn, Facebook et Twitter !

Agorastore accompagne les collectivités et les entreprises dans la valorisation de leur patrimoine depuis plus de 10 ans.

En alliant une expertise métier forte et un savoir-faire digital, l'entreprise optimise financièrement et sécurise les ventes. Présent sur l'ensemble du territoire, Agorastore accompagne les collectivités et les entreprises dans tout le processus de cession et garantit une démarche efficace et transparente.